

Le processus de Bologne présente des opportunités, mais aussi des défis pour la communauté enseignante. Le caractère public et accessible à tous de l'enseignement supérieur est et restera un cheval de bataille de l'IE. La formation et les conditions de travail des personnels sont également un élément vital de l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe.

## PROCESSUS DE BOLOGNE LES PERSONNELS SONT IMPLIQUÉS AVEC L'IE



## COMMERCIALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La mondialisation de l'enseignement supérieur s'effectue dans un contexte de commercialisation du "marché de l'enseignement supérieur".

L'IE s'oppose fermement à cette doctrine, tout en restant vigilante sur la protection des avantages découlant de la plus grande mobilité des professeurs et des enseignants. Lors de la Conférence ministérielle de Berlin en 2003, les ministres de l'enseignement supérieur ont réaffirmé:

*"L'enseignement supérieur est un bien public, relevant de la responsabilité publique".*

*A Bergen en 2005, les ministres ont réitéré "[...] nous partageons tous la même vision des principes, objectifs et engagements tels qu'ils figurent aux termes de la Déclaration de Bologne et des communiqués qui résultent des conférences ministérielles consécutives de Prague et de Berlin".*

L'IE espérait un engagement plus clair de la Conférence de Bergen sur des mesures contre la commercialisation de l'éducation et de la recherche.

L'IE reconnaît que les politiques européennes en matière d'enseignement supérieur et de recherche jouent un rôle important dans les débats internationaux sur la libéralisation du commerce dans les services. L'IE considère que **l'éducation doit rester un bien public** et qu'elle ne doit pas être rabaisée au rang de marchandise.

## MOBILITÉ

Selon le communiqué de Bergen, la mobilité des étudiants et des personnels reste un des objectifs du processus de Bologne. Il faut donc intensifier les efforts *"pour lever les obstacles à la mobilité en facilitant l'octroi de visas et de permis de travail ainsi qu'en encourageant la participation aux programmes de mobilité"*.

L'IE appelle à une expansion des programmes de mobilité tant pour les étudiants que pour les personnels. Trop d'obstacles persistent, comme les difficultés à obtenir l'entrée et l'autorisation de résider dans un pays étranger, les problèmes de reconnaissance dans le pays d'origine des études et des qualifications acquises à l'étranger, les questions de transferts des droits de pension et sociaux, de soutien financier, de droits d'inscription et de perspectives professionnelles incertaines.

L'IE encourage les syndicats de personnels académiques à promouvoir et défendre la mobilité de leurs membres en signant des accords d'affiliation réciproque<sup>1</sup>.

## CONDITIONS DES PERSONNELS

Les ministres réunis à Bergen ont certes reconnu le rôle des personnels dans l'application du processus, mais ils déclarent aussi *"qu'il faut du temps pour optimiser l'impact du changement structurel sur les programmes d'études et donc pour assurer l'introduction des processus d'enseignement et d'apprentissage innovateurs dont l'Europe a besoin"*.

L'IE souligne que, si l'on veut des institutions de qualité, il faut des conditions de travail propices à la créativité et à l'innovation.

Les personnels académiques ont besoin de travailler dans des conditions qui leur permettent de répondre aux différentes demandes. Toute analyse des questions en discussion dans le processus de Bologne -

<sup>1</sup> <http://www.ei-ie.org/hiednet>

## PROCESSUS DE BOLOGNE LES PERSONNELS SONT IMPLIQUÉS AVEC L'IE

qualité et accréditation, relation entre enseignement et recherche, mobilité des étudiants- ainsi que la réorganisation massive engendrée par les dispositions de Bologne **doit prendre en considération les conditions de recrutement et de travail des personnels académiques.**

Face à la croissance démographique et à l'importance grandissante de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la 'société de la connaissance', il faut prendre des mesures pour renouveler la profession, recruter et encourager les jeunes universitaires afin que l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche devienne réalité.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Les ministres réunis à Bergen ont souligné *"l'importance de l'enseignement supérieur pour renforcer davantage la recherche et l'importance de la recherche comme pierre de soubassement de l'enseignement supérieur pour le développement économique et culturel de nos sociétés et pour la cohésion sociale"*. Ils ont aussi reconnu le besoin *"d'améliorer la synergie entre [...] l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et l'Espace Européen de la Recherche"*.

L'IE plaide pour que soit reconnue la relation essentielle entre l'enseignement et la recherche et pour que les travaux de recherche des personnels soient pris en compte pour l'obtention de nouvelles qualifications. Le processus de Bologne devrait en outre se préoccuper des conditions de travail précaires des personnels de la recherche et de la situation des professeurs confrontés à une charge grandissante de travail pédagogique et administratif, qui est souvent incompatible avec leurs activités de recherche. L'IE demande l'adoption et l'application de la Charte Européenne des Chercheurs.

L'IE revendique que le doctorat soit considéré comme la première étape dans la carrière académique et de chercheur et comme la seule condition formelle pour la promotion à des postes plus élevés.



# CONTRIBUTION DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS AU PROCESSUS DE BOLOGNE

Les membres de l'IE sont invités à :

- ( Etablir des relations et une coopération avec les organisations d'étudiants, les institutions, les gouvernements et les autorités pertinentes
- ( Promouvoir la Convention de reconnaissance de Lisbonne de l'UNESCO/Conseil de l'Europe et faire campagne pour sa ratification
- ( Promouvoir et recommander l'application de la Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur
- ( Contribuer à améliorer les termes et conditions d'emploi de tous les personnels de l'éducation, et notamment de faire reconnaître leur droit à la négociation collective
- ( Plaider pour un enseignement, une recherche et un développement professionnel de qualité.

L'IE et ses membres doivent faire pression sur les gouvernements et :

- ( Défendre l'éducation en tant que bien public
- ( Promouvoir une égalité d'accès basé sur les capacités académiques
- ( Faire campagne en faveur du lien indissociable entre enseignement et recherche
- ( Promouvoir et préserver les libertés académiques et la gouvernance collégiale
- ( Exiger un financement public adéquat
- ( Traiter des questions liées à la mobilité des personnels.



www.ei-ie.org



INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION  
5 bd du Roi Albert II • B-1210 Bruxelles • Belgique  
Tél.: +32 2 224 0611 • Fax: +32 2 224 0606  
headoffice@ei-ie.org • www.ei-ie.org



**PROCESSUS DE BOLOGNE**  
LES PERSONNELS SONT IMPLIQUÉS AVEC L'IE

La structure paneuropéenne de l'Internationale de l'Education, dont fait partie le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), est le porte-parole des personnels académiques et de la recherche en Europe. L'IE représente plus de 3 millions de personnels académiques et de la recherche dans le monde, dont quelque 650.000 vivent et travaillent dans la zone géographique concernée par le Processus de Bologne. Le CSEE offre, à travers un réseau, un forum syndical de discussion. Le Comité permanent paneuropéen de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'IE défend activement les positions de ses organisations membres dans ce secteur depuis l'ouverture du Processus de Bologne.

L'IE et les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe accueillent favorablement et soutiennent le Processus de Bologne comme un moyen de défendre et d'améliorer l'enseignement supérieur et la recherche dans l'espace européen, et en outre d'augmenter la transparence et la mobilité. Nous considérons que le Processus reconnaît ce secteur à sa juste mesure. Nous saluons l'importance qu'il accorde à la qualité mais nous soulignons qu'un plus grand investissement public dans le système et dans les personnels sera nécessaire afin de maintenir la qualité, sans parler de l'améliorer (Déclaration de l'IE, février 2005).

L'inclusion de la structure paneuropéenne de l'Internationale de l'Education dans le suivi du Processus est la reconnaissance de notre ferme engagement à l'égard de Bologne.

**L**e processus de Bologne, qui concerne 45 pays, vise à instaurer d'ici 2010 un espace ouvert pour l'enseignement supérieur. Pour construire cet espace, il faut que tous les acteurs – étudiants, professeurs, chercheurs, personnels techniques et administratifs – participent activement à ce processus d'européanisation. En mai 2005, la Conférence ministérielle de Bergen a octroyé le statut de partenaires officiels aux personnels académiques, représentés par l'IE, dans le processus de Bologne. En outre, à travers la Déclaration de Bergen, les 45 Etats membres reconnaissent le rôle des personnels dans l'application et le suivi du processus de Bologne.

